

Contrat de progrès méthanisation

Janvier 2025



France gaz
renouvelables



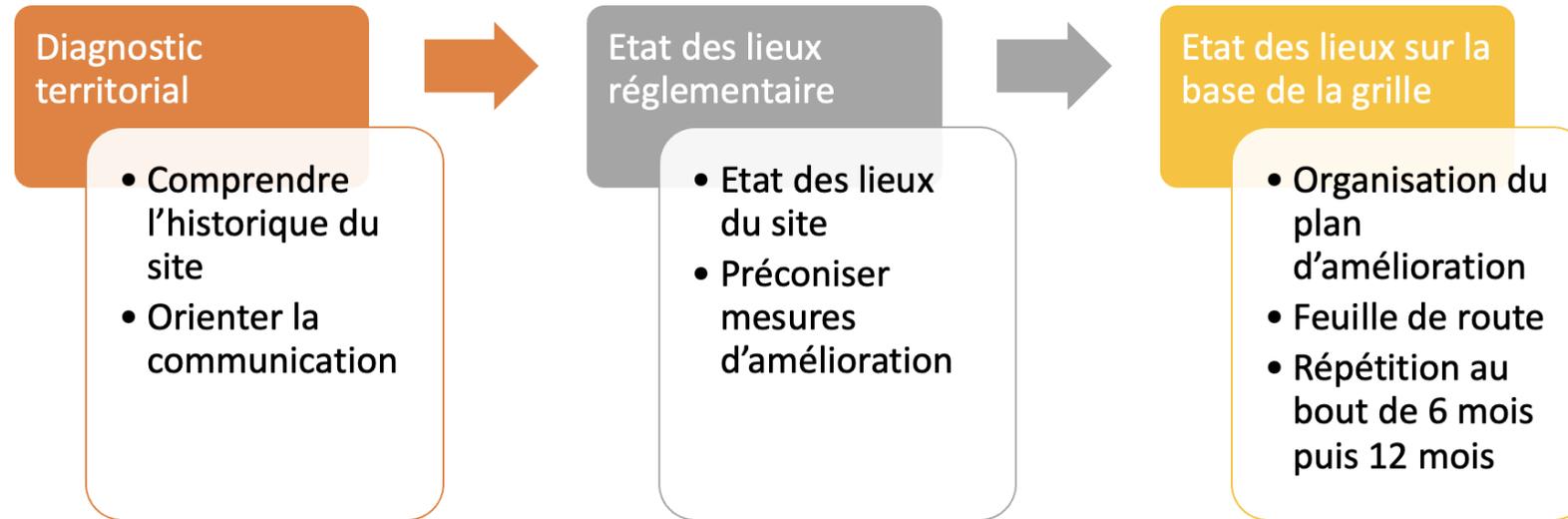
Le contrat de progrès

Le contrat de progrès méthanisation est une **démarche volontaire d'amélioration continue** ouverte à tous les exploitants et futurs exploitants d'unités de méthanisation en proposant une démarche adaptée aux spécificités de leurs unités



A rythme régulier, l'exploitant proposera à **ses parties prenantes** un bilan des actions d'amélioration qu'il aura engagées.

Le mode de fonctionnement



L'exploitant communiquera via un bilan annuel sur ses progrès, les différentes actions mises en place et les engagements qu'il prend pour l'année suivante.

Exemple d'association des parties prenantes locales



Les attentes des exploitants « tests »

→ Performance

- Amélioration permanente
- Faire des gains économiques, maximiser la production
- Eviter l'intervention de problèmes

→ Sécurité / réglementation

- Garantir le respect de la réglementation (éviter les écarts par inattention)
- Prévention des risques (former, sensibiliser, etc.)
- Avoir connaissance de ce qui peut être fait ou pas

→ Mise en réseau

- Faire un lien entre unités sur répartition des matières et de l'épandage au niveau territoire
- Faire circuler informations sur les innovations et sur l'évolution de la réglementation (compatibilité AB, auto-consommation, économie d'électricité,...)

→ Communication et voisinage

- Offrir des outils aux élus locaux pour faire le suivi du site (y. c. au développement)
- Changement de « logiciel » sur la façon de faire et de communiquer
- Instaurer un dialogue : « Je dis ce que je fais, j'annonce, et je rends compte »
- Résoudre les conflits de voisinage

Témoignage

agri
métha
bresse